

Les membres de la Coopérative VOISINAGE sont conviés à l'

**Assemblée générale statutaire
le lundi 25 avril 2016 à 19h30
dans les locaux de COGERIM, avenue de Châtelaine 81B**

Ordre du jour:

1. Approbation du PV de l'AG statutaire du 7 mai 2015 (annexe 1) [5']
2. Présentation et approbation du rapport d'activités pour l'année 2015 [10']
3. Approbation des comptes pour l'année 2015 [10']
4. Décharge au Conseil d'administration et aux réviseurs [5']
5. Présentation et approbation du budget pour l'année 2016 [15']
6. Modifications des documents concernant la CAL(Commission d'attribution des logements) et le RAL(Règlement d'attribution des logements) (annexes 2 et 3) [15']
7. Élargissement du CA : [10']
élection complémentaires d'un ou deux nouveaux membres au Conseil d'Administration

Fin de la partie statutaire de l'Assemblée générale

8. Informations sur le processus d'attribution des logements [15']
9. information sur les groupes de travail Codha-Voisinage : [10']
 - les aménagements extérieurs
 - les espaces communs
 - les aménagements intérieurs
10. information sur les plénières [5']
11. Divers [5']

L'AG sera accompagnée et suivie d'une verrée: discussions informelles et spontanées !

Principe : Chacun-e amène un grignotage salé et/ou sucré ainsi qu'une boisson non alcoolisée à partager.
Le comité se charge d'acheter les vins (cagnotte sur place).

N.B. Rappel: Article 24: Vote et procuration Chaque associé a droit à une voix dans l'assemblée générale, quel que soit le nombre de parts sociales dont il est titulaire. Un associé peut se faire représenter, moyennant procuration écrite, par un autre associé ou par un membre.

Annexes : 1. PV de l'AG statutaire du 7 mai 2015 avec a) rapport d'activités 2014
b) comptes 2014
c) budget 2015

2 et 3. Propositions de modifications de la CAL et du RAL.